

Assurance de chantier*

- Allianz Solution TRC-TRME (Tous Risques Chantier-Tous Risques Montage Essais)
- Allianz Solution Dommages-Ouvrage
- Allianz Solution CNR (RC décennale Constructeur Non Réalisateur).....
- Allianz Solution Grand Chantier (CCRD/Contrat Collectif de Responsabilité Décennale)
- Allianz Solution Photovoltaïque (Garantie Photovoltaïque)

Intermédiaire : _____ Code de l'intermédiaire : _____ Code ORIAS

N° de client : _____

Informations générales**Proposant**

Nom, prénom ou raison sociale :

Sigle ou nom commercial : _____

N° _____ Rue/Bd/Av. : _____

Rés., Bât., Esc. : _____

Code postal Commune : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

N° SIRET

1. Qualité du proposant vis-à-vis de l'ouvrage*

- Propriétaire maître de l'ouvrage Vendeur d'immeuble à rénover
- Mandataire du maître d'ouvrage Vendeur d'immeuble à construire
- Promoteur Immobilier Syndic
- Lotisseur Entreprise principale
- Marchand de biens Autres (préciser) : _____

2. Le proposant est-il une personne physique agissant en dehors de toute activité professionnelle ?* oui non

Maître d'Ouvrage (si différent du souscripteur)

Nom ou Raison sociale : _____

Adresse (n°, voie, nom) : _____

Code postal Commune : _____

Informations relatives au chantier / à l'opération

1. Adresse (n°, voie, nom) : _____

Code postal Commune : _____

2. Les travaux sont-ils réalisés sur un site comportant des existants⁽¹⁾⁽²⁾ ?* oui non

Si oui, remplissez l'annexe « Chantier avec Existants ».

3. Nature des travaux*

- Opération neuve Extension d'un site existant
- Rénovation d'un site existant Autres (préciser) : _____

* Cocher la(les) case(s) utile(s).
 (1) et (2) Voir Annexe « Définitions ».



4. Désignation : (nature des travaux, description des ouvrages de construction et des principales machines ou équipements...)

5. L'ouvrage est-il soumis à autorisation d'exploitation ou à enregistrement au sens des articles L512-1 à L512-7 du Code de l'environnement ?* oui non
Si oui, il faut souscrire un contrat distinct pour les garanties RC Atteinte à l'environnement et Responsabilité Environnementale.

6. Les travaux ont-ils fait l'objet d'une étude de sol ?* oui non
Si oui, la transmettre (voir Annexe « Récapitulatif des documents indispensables à la cotation du risque et à la conclusion du contrat »).

7. Des missions de contrôles techniques sont-elles réalisées ?*
Sur les équipements et machines oui non
Si oui, nous transmettre les rapports.

Sur les ouvrages de construction oui non
Si oui, nous transmettre les rapports (voir Annexe « Récapitulatif des documents indispensables à la cotation du risque et à la conclusion du contrat »).

Environnement du risque

1. Conditions météorologiques et risques d'événements naturels :

Le site du chantier est-il particulièrement exposé à l'un ou plusieurs des dangers suivants : inondations, tempêtes, cyclones, ouragans, raz de marée, tremblements de terre, avalanches, glissements de terrain ?* oui non
Si oui, préciser lequel ou lesquels et communiquer les documents et renseignements complémentaires (étude hydraulique, statistiques, Plan de Prévention des Risques, etc.) : _____

Existe-t-il des cours d'eaux ou des retenues d'eau, à proximité du site du chantier ?* oui non

2. Proximité des avoisinants^{(3)*}

Pas d'avoisinants à une distance de moins de 10 m Existence de construction mitoyenne
 Existence de travaux sur, sous ou contre les mitoyens
Distance des avoisinants supérieure à 1,5 fois la hauteur de la partie enterrée de l'ouvrage ?* oui non

Avoisinants : Les biens immobiliers contigus, mitoyens ou voisins de l'Ouvrage désigné aux Dispositions Particulières et n'appartenant pas au Maître d'Ouvrage.

3. Les avoisinants mitoyens, contigus ou à une distance inférieure à 1,5 fois la hauteur de la partie enterrée de l'Ouvrage font-ils l'objet*

• d'un référé préventif ? oui non
• d'une mission de contrôle technique atteinte à la solidité des avoisinants ? oui non
Si oui, nous transmettre les rapports.

Prévention

1. Sécurité incendie*

• Y-a-t-il un responsable sécurité incendie sur le chantier ? oui non
• Disposez-vous d'extincteurs sur le chantier ? oui non
Dans l'affirmative, nombre et capacité des extincteurs : _____
• Disposez-vous d'autres moyens de lutte contre l'incendie ? oui non
Dans l'affirmative, lesquels ? _____
• Les travaux par point chaud font-ils l'objet des consignes de sécurité détaillées ci-après : oui non

Vous vous engagez à respecter ou à faire respecter par les intervenants les consignes de sécurité ci-après :

Avant le travail :

- éloigner, protéger ou couvrir de bâches ignifugées tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, éventuellement, arroser le sol et les bâches ;
- si le travail doit être effectué sur un volume creux, s'assurer que son dégazage est effectif ;
- aveugler les ouvertures, interstices, fissures, à l'aide de sable, bâches, plaques métalliques, etc...

Pendant le travail :

- surveiller les points de chute des projections incandescentes ;
- ne déposer les objets chauffés que sur des supports ne craignant pas la chaleur et ne risquant pas de la propager.

Après le travail :

- inspecter le lieu de travail, les locaux adjacents et les environs pouvant être concernés par des projections d'étincelles ou des transferts de chaleur.



* Cocher la(les) case(s) utile(s).

(3) Voir Annexe « Définitions ».

2. Des produits dangereux ou inflammables sont-ils stockés sur le site du chantier ?* oui non
 Si oui, nature, quantité, conditions de stockage et mesures de prévention envisagées : _____

3. Mode de stockage et mesures de protection des matériels, équipements et machines stockés sur le site du chantier et si il y a lieu sur les sites de stockages intermédiaires.
 Décrivez les mesures envisagées : _____

4. Mesures de protection contre la pluie, les crues et les inondations
 Décrivez les mesures envisagées : _____

5. Mesures de protection contre l'intrusion*
 Le site du chantier est-il clôturé ? oui non
 Le site du chantier est-il gardienné quand il est inoccupé ? oui non
 Si oui, décrivez la fréquence et la durée du gardiennage envisagé : _____
 Décrivez les mesures prises pour empêcher l'accès du chantier aux personnes extérieures : _____



Informations relatives aux intervenants à l'opération

1. Liste des intervenants connus

Colonne à remplir
UNIQUEMENT pour
les garanties DO,
CNR et CCRD

	Lot ou mission Nature et montant	Qualification	Nom ou raison sociale et adresse	Nom de la Compagnie d'assurance du contrat RC décennale et n° de contrat
Concepteurs (Architecte, maître d'oeuvre...)				
Ingénieurs Conseil Bureau d'études...				
Direction des travaux				
Contrôleur technique				
Entreprise titulaire du marché de				
et ses sous-traitants				
Entreprise titulaire du marché de				
et ses sous-traitants				

* Cocher la(les) case(s) utile(s).

	Lot ou mission Nature et montant	Qualification	Nom ou raison sociale et adresse	Nom de la Compagnie d'assurance du contrat RC décennale et n° de contrat
Entreprise titulaire du marché de				
et ses sous-traitants				
Groupement momentané conjoint et solidaire d'entreprises				

2. Si chantier hors France, y-a-t-il intervention de société(s) locale(s) ?* oui non
Si oui, laquelle(lesquelles) : _____


Caractéristiques des intervenants et des interventions

1. Missions de maîtrise d'oeuvre^{(4)*} : oui non
Mission complète/de base ?*
Si non, préciser : _____
Missions complémentaires (préciser) : _____
2. Les entreprises titulaires des marchés de structure/gros-oeuvre⁽⁵⁾, couverture et étanchéité sont-elles qualifiées⁽⁶⁾ ?* oui non
3. L'entreprise ou le groupement d'entreprises en charge de l'installation des machines et équipements (Matériels de production ou de process et équipements à usage exclusivement professionnel) a-t-il déjà réalisé des installations identiques ou similaires ?* oui non
Si oui, nature des équipements, date des installations et montants des marchés : _____
Si oui, des sinistres sont-ils survenus ?* oui non
4. Existe-t-il des groupements momentanés d'entreprises conjoints et solidaires ?* oui non
Si oui, indiquer leur composition et le lot qui leur est attribué : _____
5. Le maître d'ouvrage participe-t-il personnellement à la réalisation des travaux ?* oui non
Si oui, indiquez :
• s'il assume une mission de maîtrise d'oeuvre pour : la conception des travaux
 la direction des travaux
• s'il exécute lui-même une partie des travaux, quel(s) lot(s) de travaux (exécution totale ou partielle) : _____



* Cocher la(les) case(s) utile(s).
(4), (5) et (6) Voir Annexe « Définitions ».

Garanties demandées**

Nature des Garanties	Garantie de base	À remplir	Garanties complémentaires	À remplir
<input type="checkbox"/> Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais	<input type="checkbox"/> Volet TRC Dommages matériels subis par l'ouvrage en cours de construction sur le site du chantier + Garantie maintenance visite de 12 mois Montant de garantie : _____ € Franchise : _____ €	Annexe Construction Annexe Tous Risques Montage Essais	Volet TRC et/ou volet TRME : <input type="checkbox"/> Stockages intermédiaires* _____ € <input type="checkbox"/> Transports intérieurs* _____ € <input type="checkbox"/> Dommages de répercussion* _____ € <input type="checkbox"/> Baraques de chantier, échafaudages* _____ € <input type="checkbox"/> RC Maître d'Ouvrage* _____ € <input type="checkbox"/> Option : DINC* _____ € <input type="checkbox"/> RC Intervenants* _____ € <input type="checkbox"/> Dommages aux Existants* _____ € <input type="checkbox"/> Engins de chantier* _____ €	
	<input type="checkbox"/> Volet TRME Dommages matériels subis par l'ouvrage en cours d'installation sur le site du chantier + Garantie maintenance visite de 12 mois Montant de garantie : _____ € Franchise : _____ €		Pertes Financières : <input type="checkbox"/> Pertes d'exploitation anticipées <input type="checkbox"/> Pertes de recettes anticipées <input type="checkbox"/> Pertes de loyers anticipées <input type="checkbox"/> Surcoût des frais bancaires intercalaires Volet TRME : <input type="checkbox"/> Maintenance étendue 12 mois <input type="checkbox"/> Maintenance constructeur 12 mois Volet TRC : <input type="checkbox"/> Annulation Permis de Construire* _____ €	
<input type="checkbox"/> Dommages Ouvrage <input type="checkbox"/> Constructeur non réalisateur	<input type="checkbox"/> Garantie Décennale Obligatoire <input type="checkbox"/> Avec plafond de garantie 150 000 000 € <input type="checkbox"/> Garantie Décennale hors obligation <input type="checkbox"/> Atteinte à la solidité* _____ € <input type="checkbox"/> Atteinte à la solidité + Impropriété à destination* _____ € <input type="checkbox"/> Franchise ⁽⁷⁾ : 10 % mini _____ € maxi _____ € <input type="checkbox"/> Avec CCRD Franchise RCD CNR : 10 % mini _____ € maxi _____ €	Annexe Construction et Annexe Risque décennal	<input type="checkbox"/> Garantie de bon fonctionnement* _____ € <input type="checkbox"/> Dommages Immatériels Consécutifs* _____ € <input type="checkbox"/> Dommages aux existants* _____ € Indiquer les montants de franchises ⁽⁷⁾ en Euros Dommages ouvrage : Franchise bon fonctionnement _____ € Franchise dommages immatériels _____ € Franchise dommages aux existants _____ € Construction Non Réalisateur : Franchise par sinistre : 10 % mini _____ € maxi _____ €	
<input type="checkbox"/> Contrat collectif Responsabilité décennale	<input type="checkbox"/> Garantie Décennale montant demandé pour ouvrage autre qu'habitation de plus de 150 000 000 € _____ € Montant des garanties de 1 ^{re} ligne Maîtrise d'oeuvre en et hors groupements _____ € Entreprises structure et gros oeuvre ⁽⁵⁾ _____ € Entreprises hors structure et gros oeuvre ⁽⁵⁾ _____ € Contrôleur technique _____ € CNR _____ € Groupement avec structure et gros oeuvre, pour chaque entreprise _____ € Groupement hors structure et gros oeuvre _____ €	Annexe Construction et Annexe Risque décennal		
<input type="checkbox"/> Garantie photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Dommages matériels <input type="checkbox"/> Pertes pécuniaires	Annexe Photo-voltaïque		

* Indiquer les montants de garantie en EUROS.

** Cocher la(les) case(s) utile(s).

(5) et (7) Voir Annexe « Définitions ».

(1) Existants

Pour le volet TRC : Les parties anciennes d'une construction existant avant l'ouverture du chantier, appartenant au maître de l'ouvrage ou à son mandant, sur, sous, à côté ou dans lesquelles sont exécutés les travaux.

Pour le volet TRME :

Les parties anciennes d'une construction existant avant l'ouverture du chantier, appartenant au maître de l'ouvrage ou à son mandant, sur, sous, à côté ou dans lesquelles sont exécutés les travaux.

Les parties anciennes ou usagées des machines ou équipements sur lesquels sont réalisés les travaux.

(2) Existants

Pour la Dommages-Ouvrage : Les parties anciennes d'une construction existant avant l'ouverture du chantier sur, sous ou dans lesquelles sont exécutés les travaux.

Pour la RC Décennale CNR : Les parties anciennes d'une construction existant avant l'ouverture du chantier, appartenant au maître de l'ouvrage ou à son mandant, sur, sous ou dans lesquelles sont exécutés les travaux.

(3) Avoisinants :

Les biens immobiliers contigus, mitoyens ou voisins de l'Ouvrage désigné aux Dispositions Particulières et n'appartenant pas au Maître d'Ouvrage.

(4) Missions de maîtrise d'œuvre :

Mission	Contenu de la mission
Mission de base Marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - Études d'esquisse (constructions neuves) ou de diagnostic (réutilisation ou réhabilitation), d'avant-projet, de projet - Assistance pour passation du contrat de travaux - Direction de l'exécution du contrat de travaux - Visa de conformité au projet des études d'exécution - Assistance aux opérations de réception
Mission complète Marchés privés	<ul style="list-style-type: none"> - Études d'esquisses ou études préliminaires (ESQ) - Études d'avant projet (APS, APD) - Dossier de permis de construire (DPC) - Études de projet de conception générale (PCG) - Assistance pour passation du marché de travaux (AMT) - Direction de l'exécution des contrats de travaux et comptabilité des travaux (DET) - Visa de conformité au projet des études d'exécution - Assistance aux opérations de réception (AOR) - Dossier des ouvrages exécutés (DOE)
Missions complémentaires Marchés publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé des existants - Dossier quantitatif des ouvrages (DQO) - Études d'exécution (EXE) - Études de synthèse (SYN) - Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) - Autres missions complémentaires

(5) Structure et gros oeuvre

Réalisation de travaux de fondations ou de maçonnerie ou de béton armé ou de charpente et/ou de structure en bois ou métal.

(6) Entreprises qualifiées

Entreprises ayant une qualification QUALIBAT ou équivalent européen.

(7) Principe d'application de la franchise

- Garantie décennale obligatoire : obligation d'assurance SANS franchise
- Garantie décennale hors obligation d'assurance (maître d'ouvrage dispensé ou ouvrage non soumis) : assurance avec ou sans franchise
- Autres garanties : assurance avec ou sans franchise

La franchise s'applique à l'occasion de tout sinistre : d'une part sur la garantie décennale, d'autre part sur chacune des autres garanties mises en jeu.

Elle est doublée dans le cas où la garantie s'appliquerait pendant la durée de parfait achèvement.

(8) Date d'ouverture de chantier (DOC)

L'ouverture de chantier s'entend à date unique applicable à l'ensemble de l'opération de construction. Cette date correspond, soit à la date de la déclaration d'ouverture de chantier, mentionnée au premier alinéa de l'article R424-16 du code de l'urbanisme pour les travaux nécessitant la délivrance d'un permis de construire, soit, pour les travaux ne nécessitant pas la délivrance d'un tel permis, à la date du premier ordre de service ou à défaut, à la date effective de commencement des travaux.

Lorsqu'un professionnel établit son activité postérieurement à la date unique ainsi définie, et par dérogation à l'alinéa précédent, cette date s'entend pour lui comme la date à laquelle il commence effectivement ses prestations.

Lorsqu'un professionnel exécute ses prestations antérieurement à la date unique définie à l'alinéa 2 et qu'à cette même date il est en cessation d'activité, l'ouverture de chantier s'entend pour lui à la date de signature de son marché ou à défaut, à celle de tout acte pouvant être considéré comme le point de départ de sa prestation.



(9) Travaux de technique courante

Il s'agit des travaux réalisés avec des procédés ou des produits :

- soit traditionnels ou normalisés et conformes aux règles en vigueur, c'est-à-dire aux normes françaises homologuées (NF DTU ou NF EN), aux règles professionnelles acceptées par la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P*) ou à des recommandations professionnelles du programme Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 (RAGE 2012**) non mises en observation par la C2P***, ou aux normes publiées par les organismes de normalisation des autres États membres de l'Union Européenne ou des États parties à l'Accord sur l'espace Économique Européen offrant un degré de sécurité et de pérennité équivalent à celui des normes françaises,
- soit non traditionnels, sous condition qu'ils aient fait l'objet, au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P***,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable, ne valant que pour le chantier mentionné,
 - d'un Pass'innovation "vert" en cours de validité.

Ces documents sont publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, l'Agence Qualité Construction (AQC) ou tout autre organisme habilité par la Commission Ministérielle créée par l'Arrêté du 2 décembre 1969.

(10) Travaux de caractère exceptionnel

Il s'agit des travaux exécutés par des entreprises de maçonnerie, béton armé, charpente en fer ou en bois, et de construction métallique pour la réalisation d'ouvrages qui comportent une ou plusieurs des particularités suivantes :

Grande portée

1. **Pour le bois :** porte-à-faux supérieur à 15 m (20 m pour le bois lamellé collé)
Portée entre nu des appuis supérieur à 50 m pour les poutres et 80 m pour les arcs.
2. **Pour le béton :** porte-à-faux supérieur à 20 m
Portée entre nu des appuis supérieur à 50 m pour les poutres et 100 m pour les arcs.
3. **Pour l'acier :** porte-à-faux supérieur à 25 m
Portée entre nu des appuis supérieur à 50 m pour les poutres et 100 m pour les arcs.



Grande hauteur

1. **Hall sans plancher intermédiaire :** hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 35 m.
2. **Bâtiment à étages, réfrigérants, réservoirs :** hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 60 m.
3. **Cheminées des bâtiments :** hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.
4. **Tours hertziennes :** hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.

Grande capacité

1. Cuves, réservoirs, châteaux d'eau, piscines, dont la capacité excède 2.000 m³.
2. Batterie de silos comportant des cellules d'une capacité unitaire supérieure à 2.000 m³ et silos comportant une cellule unique d'une capacité supérieure à 5.000 m³.

Grande profondeur

1. Parties enterrées lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 15 m.
2. Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30 m après recépage.

Grande longueur

1. Tunnels et galeries forées dans le sol d'une section brute de percement supérieure à 80 m² et d'une longueur totale supérieure à 1.000 m
2. Ouvrages de franchissement routier ou ferroviaire d'une longueur totale de culée à culée supérieure à 100 m, chaque travée n'excédant pas 50 m.

(11) Travaux de caractère tout-à-fait inusuel

Il s'agit de travaux concernant des ouvrages caractérisés par des exigences fonctionnelles tout à fait inusuelles dans les techniques de réalisation des ouvrages. Il s'agit notamment d'exigences :

- d'invariabilité absolue des fondations (ex. : fondations de cyclotron, de synchrotron...),
- d'étanchéité absolue (ex. : cuves de « pile-piscine »),
- de résistance à des vibrations ou effets calorifiques intenses (ex. : bancs d'essais de réacteurs),
- de planéité avec des tolérances exceptionnellement strictes des dalles destinées à servir d'aires de stockage (exemple : dalle de fond d'un silo masse).

(12) Installations photovoltaïques intégrées au bâti

Installation photovoltaïque utilisant l'énergie radiative du soleil pour produire de l'électricité, constituée des modules et/ou cellules photovoltaïques et des équipements électriques nécessaires pour transformer et transporter cette énergie jusqu'au réseau EDF, incluant la câblerie et le ou les onduleurs, et éligible à la prime d'intégration au bâti et à la prime d'intégration simplifiée dans les conditions précisées en annexe de l'Arrêté en vigueur fixant les conditions de rachat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil.

(13) Prototype

Tout ouvrage ou équipement n'ayant jamais donné lieu à une réalisation industrielle et pour lequel n'a jamais été apportée la preuve que les principes utilisés peuvent conduire aux conditions de sécurité, de durée ou de performances annoncées, étant entendu que l'ouvrage unique réalisé par l'Assuré utilisant des techniques maîtrisées pour la réalisation d'un ouvrage personnalisé ne saurait constituer un prototype.

(14) Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance (Art.L243-1-1 CA)

I Les ouvrages maritimes, lacustres, fluviaux, les ouvrages d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, héliportuaires, ferroviaires, les ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents, ainsi que les éléments d'équipement de l'un ou l'autre de ces ouvrages.

Les voiries, les ouvrages piétonniers, les parcs de stationnement, les réseaux divers, les canalisations, les lignes ou câbles et leurs supports, les ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie, les ouvrages de stockage et de traitement de solides en vrac, de fluides et liquides, les ouvrages de télécommunications, les ouvrages sportifs non couverts, ainsi que leurs éléments d'équipement, sauf si l'ouvrage ou l'élément d'équipement est accessoire à un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance.

II Les ouvrages existant avant l'ouverture du chantier, à l'exception de ceux qui, totalement incorporés dans l'ouvrage neuf, en deviennent techniquement indivisibles.

* Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

** Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr).

*** Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(15) Maître d'ouvrage dispensé de l'obligation d'assurance pour les constructions à usage autre qu'habitation réalisées pour leur compte (selon article L242-1 du Code des assurances)

- personnes morales de droit public,
- personnes morales assurant la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un contrat à usage de partenariat conclu en application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat,
- personnes morales de droit privé exerçant une activité dont l'importance dépasse les seuils mentionnés à l'article R.111-1 du Code des assurances. Sont visées les entreprises qui, pour être considérées comme « grands risques », remplissent 2 des 3 conditions suivantes : employer plus de 250 personnes, avoir un chiffre d'affaires net supérieur à 12,8 millions d'Euros, plus de 6,2 millions d'Euros au total du bilan.

(16) Assiette de cotisation de la garantie décennale obligatoire

Montant définitif des dépenses de l'ensemble des travaux afférents à la réalisation de l'opération de construction, toutes révisions, honoraires, taxes et, s'il y a lieu, travaux supplémentaires compris. Ce coût intègre la valeur de reconstruction des existants totalement incorporés dans l'ouvrage neuf et qui en deviennent techniquement indivisibles au sens du II de l'article L. 243-1-1 du Code des assurances. En aucun cas ce coût ne peut toutefois comprendre les primes ou bonifications accordées par le maître de l'ouvrage au titre d'une exécution plus rapide que celle prévue contractuellement ni se trouver amputé des pénalités pour retard infligées à l'entrepreneur responsable d'un dépassement des délais contractuels d'exécution.

Il peut être limité à 150 000 000 € pour les ouvrages à usage autre que l'habitation d'un coût total supérieur.

(17) Assiette de cotisation de la garantie décennale hors obligation d'assurance

Ouvrage non soumis ou maître d'ouvrage dispensé pour ouvrage destiné à un usage autre que l'habitation.

Elle est égale au montant de garantie défini au contrat. Ce montant peut être fixé au coût total de l'opération tel que défini ci-dessus ou à un montant inférieur.

(18) Assiette de la cotisation Dommages Ouvrage pour la garantie facultative des existants

Valeur de reconstruction à neuf de la totalité des existants qui, non totalement incorporés dans l'ouvrage neuf, ne deviennent pas techniquement indivisible de ce dernier.

(19) Assiette de la cotisation Dommages Ouvrage pour les garanties de bon fonctionnement et dommages immatériels

Montant de garantie choisi.



Documents	Cotation provisoire				Acceptation du risque, cotation définitive et établissement du contrat			
	DO/ CNR CCRD	PV	TRC	TRME	DO/ CNR CCRD	PV	TRC	TRME
La présente proposition ainsi que les annexes « Chantier avec Existants », « Construction », « Tous Risques Montage Essais », « Options TRC-TRME », « Risque décennal » et « Photovoltaïque » s'il y a lieu	X	X	X	X				
La convention de maîtrise d'oeuvre signée	X	X						
Le rapport relatif à l'étude du sol	X	X	X					
Le rapport initial du contrôleur technique portant au minimum sur la solidité de l'ouvrage	X	X	X					
Le rapport LE de compatibilité des travaux neufs avec les existants (si travaux sur existants)	X	X	X					
Le planning de l'opération, notamment la date de DOC et la date prévisionnelle de fin des travaux et/ou le planning du montage et des essais des machines et équipements	X		X	X				
Le permis de construire			X		X	X		
La levée des observations et avis suspendus du contrôleur technique					X	X		
L'état descriptif complet des travaux : fondations, gros oeuvre, étanchéité, couverture, bardage et autres travaux ainsi que la nature des matériels, machines et équipements à usage exclusivement professionnel			X	X	X	X		
Les plans : Masse, Situation, Plan général, Coupes, Façades			X	X	X	X		
La ventilation du coût des travaux par lot (une approche suffit) et le montant des matériels, machines et équipements à usage exclusivement professionnel			X	X	X	X		
Pour les matériels et engins de chantier ou de lavage la liste précisant le descriptif et la valeur à neuf, si la garantie optionnelle « Matériels et engins de chantier » est demandée.			X	X				
La liste complète des intervenants y compris tous les sous-traitants					X	X		
Les attestations de garantie décennale de tous les intervenants y compris les sous-traitants valable pour l'activité exercée et à la date de la DOC ou à défaut nominativement pour le chantier ⁽¹⁾					X ⁽²⁾	X ⁽²⁾		
Les qualifications (Qualibat ou autres) exigées		X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾		

Les questions figurant sur le présent document nous permettent d'apprécier le risque.

En conséquence, toute réticence, toute omission, toute réponse ou déclaration inexacte du Proposant peut entraîner l'application des sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 et L 121-5 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

Je soussigné, certifie que les déclarations ou réponses faites aux questions figurant sur le présent document ainsi qu'aux questions des annexes jointes, pour servir de base au contrat, sont conformes à la réalité.

Nous vous informons que les informations recueillies font l'objet de traitements destinés à la gestion de la présente demande et à la relation commerciale. Certains de ces traitements sont susceptibles d'être effectués par nos prestataires dans et hors d'Europe. Sauf opposition de votre part, vos données pourront aussi être utilisées par les différentes sociétés et partenaires du groupe Allianz en France et leurs réseaux ou par l'intermédiaire d'assurance dont les coordonnées figurent sur le présent document dans un but de prospection pour les produits qu'ils distribuent (assurances, produits bancaires et financiers, services).

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant, soit en adressant un mail à l'adresse dspvfca@allianz.fr, soit par fax au : 01.30.68.72.51, soit en adressant un courrier auprès de : Allianz - Informatiques et Libertés - Service Qualité des Fichiers Clients Allianz - Tour Neptune - Case Courrier 1503 - 20, place de Seine - 92086 Paris La Défense Cedex.

Dans le cadre de notre politique de maîtrise des risques et de la lutte anti-fraude, nous nous réservons le droit de procéder à tout contrôle des informations et de saisir, si nécessaire, les Autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à _____, le | | | | | | | | | |

Signature du Proposant

Signature et cachet de l'intermédiaire



(1) En cas de travaux de technique non courante, l'attestation fournie doit impérativement être nominative et comporter l'adresse exacte du chantier. Lorsque le montant total du coût du chantier est supérieur à 15 000 000 € toutes les attestations des entreprises doivent également comporter l'abrogation de la règle proportionnelle et le montant contractuel de la garantie de 1^{er} ligne.

(2) Aucune note de couverture, attestation, aucun contrat ne sera émis avant la transmission au siège de la totalité des attestations.

(3) La qualification Qualibat (ou équivalent européen) adéquate est exigée pour les entreprises réalisant les travaux de gros-œuvre, clos, couvert, étanchéité.

Annexe « Chantier avec Existants » à remplir pour les chantiers réalisés sur un site comportant des « Existants » ⁽¹⁾ ⁽²⁾

1. Désignation des existants ⁽¹⁾ ⁽²⁾ : description succincte, nombre de constructions, nombre de niveaux par construction et usage, désignation des ouvrages annexes, ancienneté des existants ...

2. Le site existant est-il un site de production en activité? * oui non
Si oui, décrivez l'activité de production : _____

3. Les existants ⁽¹⁾ ⁽²⁾ sont-ils classés monuments historiques ?* oui non

4. Les installations existantes sont-elles soumises à autorisation d'exploitation ou à enregistrement au sens des articles L512-1 à L512-7 du Code de l'environnement ?* oui non
Si oui, il faut souscrire un contrat distinct pour les garanties RC Atteinte à l'environnement et Responsabilité Environnementale.

5. Les travaux neufs ont-ils pour objet la réparation d'un sinistre ?* oui non
Dans l'affirmative indiquer :

- la nature des dommages : _____
- les causes des dommages : _____
- les coordonnées de l'assureur ayant pris en charge le sinistre : _____

6. Y a-t-il des travaux de transformation, rénovation ou extension d'ouvrages ou d'installations existantes ?* oui non
Si oui, répondez aux deux questions ci-dessous :

1. Nature des travaux sur existants ⁽¹⁾ ⁽²⁾ *

• Travaux comportant l'une ou l'autre des interventions suivantes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Interventions sur l'ossature | <input type="checkbox"/> Création de sous-sols supplémentaires |
| <input type="checkbox"/> Création de nouvelles fondations pour les structures existantes | <input type="checkbox"/> Interventions sur le clos ou le couvert |
| <input type="checkbox"/> Modification ou renforcement des fondations existantes | <input type="checkbox"/> Isolation thermique par l'extérieur |
| <input type="checkbox"/> Aggravation des efforts supportés par l'ossature | <input type="checkbox"/> Surélévation des existants |
| <input type="checkbox"/> Tous travaux d'étanchéité de toiture ou terrasse | <input type="checkbox"/> Désamiantage |
| <input type="checkbox"/> Autres travaux d'étanchéité (façade, joints) | <input type="checkbox"/> Cuvelage |
| <input type="checkbox"/> Suppression d'éléments porteurs existants
(y compris cloisons dans des immeubles de plus de 50 ans) | <input type="checkbox"/> Aménagements intérieurs |
| <input type="checkbox"/> Interventions sur des machines existantes. Si oui, précisez la nature des machines existantes et des travaux : _____ | |

• Autres travaux sur existants : les décrire ci-dessous : _____

2. Un bureau de contrôle a-t-il été missionné pour étudier la compatibilité des travaux neufs avec les existants ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ?* oui non
Si oui, nous transmettre le rapport (voir Annexe « Récapitulatif des documents indispensables à la cotation du risque et à la conclusion du contrat »)

* Cocher la(les) case(s) utile(s).
(1) et (2) Voir Annexe « Définitions ».



Procédés de construction

1. Les travaux sont-ils réalisés selon des procédés de technique courante ?^{(9)*} oui non
Si non, indiquez les lots concernés : _____
Et décrivez les produits et techniques utilisés par document séparé.
En cas de travaux de technique non courante, il sera indispensable de nous joindre **les attestations de Responsabilité Civile Décennale de chantier** des entreprises qui utilisent ce procédé avec mention du procédé technique sur l'attestation.
2. L'opération de construction comporte-t-elle des ouvrages exceptionnels ?^{(10)*} oui non
Si oui, précisez ci-dessous la caractéristique qui les rend exceptionnels : _____

3. L'opération de construction comporte-t-elle des travaux de caractère tout à fait inusuel ?^{(11)*} oui non
Si oui, précisez ci-dessous la caractéristique qui les rend tout à fait inusuels : _____

4. L'opération de construction comporte-t-elle une ou plusieurs installations photovoltaïques intégrées au bâti ?^{(12)*} oui non
Si oui, se reporter à l'annexe « Photovoltaïque » pour la garantie « installation photovoltaïque intégrée au bâti ».
5. Ces installations sont-elles destinées à produire de l'électricité totalement destinée à la vente ?* oui non
Si oui, se reporter à l'annexe « Photovoltaïque » pour la garantie « installation photovoltaïque intégrée au bâti ».
6. L'opération de construction comporte-t-elle une installation géothermique ?* oui non
7. Renseignements techniques*
- L'opération de construction est-elle édifée sur sol défavorable (terrain en pente, carrière, faible résistance du sol, travail dans la nappe phréatique) ?* oui non
 - Le chantier comporte-t-il des travaux :

<input type="checkbox"/> d'étaielement d'ouvrage voisin ?	<input type="checkbox"/> de battage de palplanches ?
<input type="checkbox"/> de déviation de cours d'eau ?	<input type="checkbox"/> d'arrachage de palplanches ?
<input type="checkbox"/> de battage ou forage de pieux ?	<input type="checkbox"/> de jet grouting ?
<input type="checkbox"/> de démolition ?	<input type="checkbox"/> de parois moulées ?
<input type="checkbox"/> avec usage d'explosifs ?	<input type="checkbox"/> d'autres techniques de blindage ?
<input type="checkbox"/> d'assèchement ou pompage ?	<input type="checkbox"/> de cuvelage ?
<input type="checkbox"/> d'injection ?	<input type="checkbox"/> de reprise en sous-oeuvre ?
<input type="checkbox"/> de consolidation de sol ?	<input type="checkbox"/> de murs de soutènement ?
 - Les sous-sols sont-ils inondables ?* oui non
Si oui, vous vous engagez en cas de vente à faire figurer ce point dans l'acte notarié.

* Cocher la(les) case(s) utile(s).
(9), (10), (11) et (12) Voir Annexe « Définitions ».



Durée et coût des travaux

1. Durée des travaux pour l'installation des équipements et des machines

Date de début de stockage sur le site du chantier _____
 Date de début de montage _____
 Date prévue de fin de montage _____
 Date de début des essais à chaud ou en charge _____
 Date de fin des essais à chaud ou en charge _____



- Des réceptions échelonnées sont-elles prévues ?* oui non
 Si oui, en indiquer le planning : _____

2. Coût total prévisionnel des travaux (EUR) :

	HT	TTC
Montant prévu des travaux neufs tous corps d'état et honoraires compris	_____	_____
dont principales machines.....	_____	_____
dont fondations.....	_____	_____
dont honoraires maîtrise d'oeuvre et BET	_____	_____
dont honoraires Contrôleur Technique	_____	_____

Descriptif des machines et équipements

Description des principales machines, équipements et matériels et du process industriel _____

- Matériels de production ou de process et équipements à usage exclusivement professionnel

Nature des équipements et nom du fabricant	Coût (posé - monté)	
	HT	TTC

Art.1792-7 CC : « Ne sont pas considérés comme des éléments d'équipement d'un ouvrage au sens des articles 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4 les éléments d'équipement, y compris leurs accessoires, dont la fonction exclusive est de permettre l'exercice d'une activité professionnelle dans l'ouvrage ».

- Équipements intégrés à la construction

Nature des équipements	Coût (posé - monté)	
	HT	TTC

* Cocher la(les) case(s) utile(s).

Procédés d'installation et nature des travaux

1. Les travaux et équipements présentent-ils un caractère expérimental ou « prototype » ?^{(13)*} oui non
Si oui, indiquez lesquels : _____
2. Les travaux comportent-ils une intervention sur des machines ou équipements non neufs ?* oui non
Si oui, décrivez les machines ou équipements existants (caractéristiques, âge,...) et les travaux réalisés et remplissez l'annexe « Chantier avec Existants » _____
3. Le procédé des matériels de production ou de process et des équipements à usage exclusivement professionnel installés présente-t-il des risques importants d'incendie et/ou d'explosion ?* oui non
Si oui, nature, quantité, et la forme d'utilisation dans le procédé de fabrication : _____
4. Les moyens de lutte contre l'incendie prévus pour la phase exploitation (sprinklers, RIA, ...) seront-ils mis en service à compter du début des essais à chaud ?* oui non
5. Y-a-t-il des travaux de bâtiment et/ou Génie-Civil ?* oui non
Si oui, reportez-vous à l'annexe « Construction » pour la garantie « Tous Risques Chantier ».
6. Le contrat est-il souscrit pour plusieurs chantiers de même type ?* oui non
Si oui, reportez-vous aux questions spécifiques ci-dessous pour une demande de garantie « TRME » au chiffre d'affaires.

Questions spécifiques pour une demande de garantie « Tous Risques Montage Essais » au chiffre d'affaires

1. Nature des chantiers : (nature des travaux, description des principales machines ou équipements...) _____
2. Nombre maximum de chantier par an : _____
3. Lieu et adresses des chantiers : _____
4. Réalisez-vous des chantiers à l'étranger ?* oui non
Si oui, indiquez dans quel(s) pays : _____
5. Montant maximum par marché : _____
6. Durée maximum d'un marché : _____
Durée maximum de la période de montage : _____
Durée maximum de la période d'essais : _____
7. Déclaration du Chiffre d'affaires :

Années	CA Total	CA France	CA Étranger dans UE	CA Étranger hors UE
N-1				
N				
CA prévisionnel				

Si vous déclarez un CA Étranger dans l'Union Européenne, veuillez préciser les pays ou zones habituelles d'export et le CA par pays de l'Union Européenne : _____



Questions spécifiques à la garantie « Pertes Financières »

1. Coût des Pertes Financières : (EUR) : HT TTC
 Montant prévisionnel de la marge brute annuelle.
 Montant prévisionnel annuel des pertes de recettes.
 Montant prévisionnel annuel des pertes de loyers.
 Montant prévisionnel annuel du surcoût des frais bancaires intercalaires.
2. Période d'indemnisation demandée* : 6 mois 12 mois 18 mois
3. Le projet est-il constitué de plusieurs parties indépendantes pouvant fonctionner isolément ?* oui non
 Si oui, description des différentes parties pouvant fonctionner isolément avec le pourcentage de marge brute, recette ou loyer dépendant de chacune des différentes parties du projet : _____
4. Existe-t-il des moyens de secours ou de réserve ? _____
5. Quels sont les équipements ou matériaux nécessitant le plus long délai d'approvisionnement ? (description du matériel, équipements, machines ou matériaux avec le délai d'approvisionnement nécessaire)

6. La marge brute, les recettes ou les loyers dépendent-ils de fluctuations saisonnières ?* oui non
 Si oui, quelles sont les périodes de pointe ? _____

Questions spécifiques à la garantie « Dommages aux matériels et engins de chantier »

Renseignements concernant les matériels à assurer :

Descriptif du matériel (y compris année de construction)	Valeur catalogue de remplacement à neuf	
	HT	TTC

Questions spécifiques à la garantie « Annulation Permis de Construire » (volet TRC uniquement)

1. Date de dépôt du permis de construire |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
2. Date d'obtention du permis de construire |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
3. Le délai d'action de recours est-il passé ?* oui non
4. Avez-vous vérifié auprès de la Mairie l'absence de tout recours engagé contre le permis de construire ?* oui non



* Cocher la(les) case(s) utile(s).

Annexe « Risque décennal » à remplir uniquement pour les garanties : Dommages-Ouvrage - RC Décennale CNR - Allianz Solution Grand Chantier (CCRD)

Bien vérifier que la dernière colonne du tableau « Informations relatives aux intervenants à l'opération » pages 3 et 4 a été renseignée.

1. Le contrat est-il souscrit dans le cadre de l'obligation d'assurance ?*

L'ouvrage est-il soumis à l'obligation d'assurance ?⁽¹⁴⁾ oui non
Le maître d'ouvrage est-il dans l'obligation de s'assurer ?⁽¹⁵⁾ oui non

2. Y a-t-il des travaux de transformation, rénovation ou extension d'ouvrages existants ^{(2)*} ? oui non

Si oui, répondez aux questions de l'Annexe « Chantier avec Existants » et aux questions ci-dessous :

Ancienneté des existants^{(2)*}

Date de construction des existants :

Si les existants datent de moins de 10 ans, ont-ils fait l'objet d'un contrat d'assurance « Dommages Ouvrage » ? oui non

Dans l'affirmative :

- indiquer :

Nom de la Société assureur : _____

N° du contrat : _____

- fournir, par note séparée, les noms, adresses et n° de contrats d'assurance de responsabilité décennale et de responsabilité civile des constructeurs du gros œuvre.

Nature des existants⁽²⁾ et garantie*

• Y aura-t-il des existants totalement incorporés dans l'ouvrage neuf et techniquement indivisibles de celui-ci ? oui non

Dans l'affirmative, valeur de reconstruction de ces existants : _____ EUR

• Valeur de reconstruction des existants conservés qui ne seront pas totalement incorporés dans l'ouvrage neuf et techniquement indivisibles de celui-ci _____ EUR

Nous vous proposons de garantir dans le contrat « Dommages Ouvrage » les existants conservés qui ne seront pas totalement incorporés dans l'ouvrage neuf et techniquement indivisibles de celui-ci.

• Souhaitez-vous répondre à cette proposition ? oui non

• Dans l'affirmative, indiquer le montant de la garantie souhaitée :

Valeur totale oui non

Valeur partielle oui non

Montant : _____ EUR

* Cocher la(les) case(s) utile(s).
(2), (14) et (15) Voir Annexe « Définitions ».



Annexe « Photovoltaïque » à remplir uniquement pour la garantie « Installation photovoltaïque intégrée au bâti »

Propriétaire du bâtiment : Nom ou raison sociale et adresse _____

Propriétaire de l'installation : Nom ou raison sociale et adresse _____

Exploitant de l'installation : Nom ou raison sociale et adresse _____

L'installation est-elle exclusivement destinée à la revente d'électricité à EDF ?* oui non

L'installation fait-elle l'objet d'un contrôle technique réalisé par un contrôleur technique au sens de l'article L111-25 du code de la construction et de l'habitation ?* oui non

L'installation fait-elle l'objet d'une mission complète de maîtrise d'œuvre ?* oui non

L'installation bénéficie-t-elle d'une garantie du fournisseur ?* oui non

• Type de modules (cristallins / membranes / autres à préciser) : _____

• Surface installée : _____ Puissance crête de l'installation : _____

• Nom et adresse du fabricant : _____

• Nom et adresse de l'importateur : _____

• Nom et adresse du fournisseur : _____

• Référence et fiche technique produit (à joindre) : _____

• Délais de remplacement des éléments de l'installation : _____

• Un contrat de maintenance périodique a-t-il été souscrit auprès d'une entreprise certifiée Quali'PV Qualibat ou Qalifelec ?* oui non

Si oui, précisez :

- les coordonnées de cette entreprise : _____

- la périodicité de ses interventions : _____

Autres norme de certification, à préciser : _____

• Conformité de l'installation au référentiel UTE C15 – 712* : oui non

• Conformité de l'installation à la norme IEC 61730* oui non

• Conformité de l'installation à la norme IEC 61215 (module photovoltaïque au silicium cristallin) ou à la norme IEC 61646 (module photovoltaïque en couche mince)* : oui non

• Conformité des installations au DTU P06-002 Février 2009 (Règles Neige Vent 65)* : oui non

• Détail du coût de l'installation (EUR) :

HT

TTC

	HT	TTC
modules	_____	_____
câblage	_____	_____
onduleur	_____	_____
autre	_____	_____

• Les matériels de transformation, de protection et de comptage (onduleurs, régulateurs, monitoring...) sont-ils situés dans un local bénéficiant d'une ventilation ?* oui non



* Cocher la(les) case(s) utile(s).